

Le droit accessible à tous



Accueillir
Accueillir
Informer
Informer
Orienter
Orienter

Pour un égal accès au droit

proximité, confidentialité, gratuité




● **Le Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation** du public sur différentes questions, d'ordre juridique, liées à la vie quotidienne. Il permet à chacun :


- **de connaître ses droits et ses devoirs** avant d'accomplir toute démarche
- **d'être conseillé** lors de désaccords ou de conflits familiaux, de voisinage...
- **d'être aidé** en tant que victime
- **d'être accompagné** dans le cadre de démarches administratives...




● **C'est un service public gratuit** et accessible à tous où la confidentialité et la neutralité des échanges sont garanties.



● **Des structures ou des professionnels spécialisés** dans différents domaines tiennent des permanences au sein même du Point d'Accès au Droit à des jours et horaires précis, souvent sur rendez-vous. L'accueil du Point d'Accès au Droit est également là pour vous recevoir par téléphone ou physiquement. Il pourra vous orienter vers un interlocuteur compétent pour vous répondre.



● **Le Sicoval s'est associé au Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Garonne** pour mettre en place ce service et favoriser ainsi l'accès au droit du plus grand nombre de citoyens.



Les permanences

Avocats

Information et conseil sur un problème juridique, une question d'accès au droit, une procédure...

- 1^{er} mercredi du mois de 15 h 30 à 17 h 30 sans rdv
- 3^e samedi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sans rdv

Les autres permanences d'avocat sur le territoire (en mairie) :

- **Castanet-Tolosan**, 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 10 h à 12 h
- **Escalquens**, 2^e et 4^e jeudi du mois de 17 h à 19 h
- **Labège**, 1^{er} et 3^e vendredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30
- **Lacroix-Falgarde**, 3^e vendredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30
- **Montgiscard** (au SIVOS), 2^e mercredi du mois de 9 h à 11 h

Logement

L'ADIL propose des entretiens personnalisés sur le droit locatif, droit des contrats, les assurances immobilières, la fiscalité, la copropriété, la réglementation sur la qualité de l'habitat, l'urbanisme et la construction.

- 1^{er} mardi du mois : de 9 h à 12 h au PAD et de 14 h à 17 h à la mairie de Montgiscard
- Sur rendez-vous au PAD

Notaires

Information et conseil sur les actes et les contrats dans les domaines de la famille (mariages, successions, PACS...), de l'immobilier et du patrimoine, des entreprises, du droit rural et de l'environnement...

- dernier vendredi du mois de 14 h à 17 h - Sur rendez-vous au PAD

Huissiers de justice

Information et conseil sur les droits des justiciables, la signification des actes de procédures, l'exécution des décisions de justice, les procédures de constats et de recouvrement des créances...

- 1^{er} lundi du mois de 14 h à 17 h
- Sur rendez-vous au PAD

Les services du PAD évoluent :

De nouvelles permanences se mettront en place courant 2008. N'hésitez pas à vous informer auprès de l'accueil et sur www.sicoval.fr

Information sur les autres permanences du département :

- **CDAD**, 05 61 33 70 90
www.cdad-hautegaronne.justice.fr
- **Maison de Justice et du Droit** de la Reynerie, 05 61 43 06 94
2, imp. Abbé Salvat, 31100 Toulouse

Pour vous rendre au PAD :

● En bus

Lignes 62 et 82

arrêt : Marnac

Lignes 56 et 81

arrêt : Mairie Ramonville

● En métro

Ligne B

Station Ramonville



Point d'Accès au Droit - PAD

Maison Communale de la Solidarité - 18, place Marnac

31520 Ramonville-Saint-Agne - Tél. : 05 62 24 09 07

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 - le vendredi de 9 h à 17 h

et 3^e samedi du mois de 9 h 30 à 11 h 30